

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1975)  
**Heft:** 331  
  
**Rubrik:** Le carnet de Jeanlouis Cornuz

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## POINT DE VUE

### L'accent grave

Dieu, dans sa sagesse, a fabriqué les chats afin qu'ils mangent les souris — et non pas de la viande en conserve à 1,95 fr. la boîte. C'est l'évidence.

Dans un moment d'inattention, il a également fabriqué des hommes et les a placés sur quelques terres émergées, lesquelles terres se partagent en régions fort diverses, Dieu merci. Les hommes placés là parlent parfois une même langue et la sagesse divine a voulu qu'ils la parlent avec des accents différents, accents qui sont à la langue ce qu'une bonne sauce est à la viande.

Tout cela éclate d'évidence.

Seulement, quelqu'un refuse obstinément l'évidence : c'est la Radio-TV romande.

#### Un français lyophilisé

Il existe un accent jurassien, un accent valaisan, genevois, vaudois, fribourgeois, entre autres, avec de subtiles subdivisions. Mais tous ces accents sont rigoureusement interdits à la Radio-TV et le présentateur qui s'aviserait de laisser passer quelques consonances régionales serait aussi sec renvoyé à des cours de diction

pour apprendre le français lyophilisé, aseptisé, standardisé qui est le nec plus ultra du bel usage à la Radio-TV.

Merde ! Le respect des accents, c'est le respect des différences, c'est le respect de la culture !

#### Le modèle

La Radio-TV, immense bastringue pleine de parasites administratifs, nous impose un modèle culturel en nous imposant un accent, sous-produit de Paris ! Et nous en sommes au point que le gars qui lirait les nouvelles avec l'accent valaisan, par exemple, passerait pour un con, un retardé, un gars *qui fait honte* ! Sous prétexte d'unifier, de simplifier, de rendre plus clair, qu'est-ce que la Radio-TV a fait ? Elle a desséché, nivelé, parisianisé, évaporé la sauce ! C'est minable et c'est honteux.

Et ce n'est pas des Quart d'heure vaudois en tous genres qui remettront l'église au milieu du village...

Monsieur le directeur de la Radio-TV, il n'y a pas de quoi rigoler ! C'est bien plus grave que vous le pensez, cette histoire. Nous sommes déjà assez médiocres comme ça, vous pourriez au moins laisser à notre médiocrité sa couleur naturelle...

Gil Stauffer

## LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

### Ces inestimables remarques

Vrai, je commençais à me faire du souci : depuis bien quelque temps, mon grand ami, Me Manuel, écrivait moins, dans « La Nation »... Notamment, il avait renoncé à faire sur ce que j'écris ces inestimables remarques, qui sont assurément la meilleure chance que j'aie de voir mon nom passer à la postérité.

Je me disais : Qu'est-ce qu'il a ? Ferait-il de

l'aphasie ? un peu d'autisme ? Peut-être Bettelheim pourrait-il faire quelque chose pour lui...

Craintes bien vaines : le voici toujours le même, sain et gaillardet, qui s'en prend aux articles que j'avais écrits à propos du procès de Cherpillod.

J'avais écrit (je prie le lecteur de bien vouloir m'excuser de ressasser), DP 320 : « Le procès se déroulera du 18 au 20 août, c'est-à-dire pendant les « vacances judiciaires » traditionnelles et pendant les vacances d'un grand nombre d'intéressés, amis des accusés, étudiants, etc. »

Revenant à la charge dans DP 325, je rappelai

« que le procès intenté à Cherpillod et aux rédacteurs du bulletin publié par les « comités de soldats » aurait lieu « le 18 août, c'est-à-dire pendant les vacances... »

Enfin, dans DP 326, j'écrivais encore : « Le procès intenté à Cherpillod aura lieu du 18 au 20 août. »

Lus par Me Manuel, ces différents articles donnent ceci : J. C. « s'indigne parce que le procès pénal intenté à Gaston Cherpillod et aux rédacteurs du bulletin des comités de soldats est fixé au 18 août, c'est-à-dire — nous citons textuellement — « pendant les vacances ».

» Au mois d'août, il y a des gens qui font la moisson, raclent les vignes, construisent des maisons, conduisent les trains, bref, travaillent. Mais cette idée n'effleure même pas ce maître d'école. »

#### Ordre et tradition

Je me suis demandé tout d'abord si, poussé par son goût de l'ordre et de la tradition, et par ce penchant irrésistible qu'il a pour le côté du manche, Me Manuel avait pris l'expression « citer textuellement » dans une acception ancienne, inconnue de moi, quelque chose comme : « isoler malicieusement deux ou trois mots, afin de déformer les dires de celui qu'on cite »...

J'ai compulsé Grévisse et Littré, Nyrop et Larousse, je n'ai rien trouvé.

#### Un diagnostic

Reste à penser que notre Maître, qui a toujours eu quelques menues difficultés en matière d'orthographe et de syntaxe — dans le présent article, il est d'ailleurs juste de relever à cet égard un progrès — souffre d'un peu d'alexie type Brocca, affection dont le pronostic, Dieu merci, n'est pas trop sévère. Avec de l'optimisme, on peut même espérer que l'idée de lire attentivement les textes, avant de les critiquer, finira par effleurer ce juriste.

J. C.